BELLERIVE SPORTS CYCLISTES

Règlement D'organisation D'une course cycliste contre la montre à MARCENAT (03)

Le dimanche 09 Octobre 2022

Cette épreuve est inscrite au calendrier Auvergne Cyclo 2022 UFOLEP. Les engagements se font en ligne : https://www.ufolep-cyclisme.org/ Calendrier National

Elle se déroulera sur les communes de MARCENAT, Saint DIDIER La FOREST, LORIGES, Saint POURCAIN sur SIOULE et PARAY Sous BRIAILLES, de 13H00 à 18H00

Catégories et Fédération concernées :

La course est ouverte à tous les licenciés cyclistes et triathlètes de toutes fédérations et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an avec mention : ne présente aucune contre-indication pour la pratique du cyclisme en compétition.

Les départs s'effectueront toutes les minutes à partir de 14H00.

Les dossards seront remis à partir de 12h30 à la salle des fêtes de MARCENAT (03)

Circuit:

Le circuit de 23 kms est à parcourir une fois par chaque concurrent.

Le départ et l'arrivée sont à MARCENAT. Les communes traversées sont : Saint Didier la Forêt _Loriges _ Saint Pourçain sur Sioule _Paray sous Briailles.

Détail de l'épreuve :

La protection du circuit sera assurée de la manière suivante :

Une moto pilote d'ouverture course.

La sécurité des carrefours est assurée par 15 signaleurs mentionnés à l'annexe 6.

La protection du public sur la ligne d'arrivée, estimé à 60 personnes maxi, sera assurée par des barrières de chaque côté.

Lors de la remise des dossards et des puces, les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et à appliquer les consignes éventuelles données au départ par les commissaires de course.

Dispositif de secours :

Le service de secours à poste fixe est assuré par FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE de l'Allier (03).

Une fiche de secours est affichée au podium avec les numéros de téléphone, Médecin, SAMU, pompiers.

Tous les signaleurs auront un téléphone portable ; ils disposeront de 2 numéros pour joindre le podium et les secours.

Assurances et responsabilité :

Les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.

Une assurance de responsabilité civile et risques divers pour les épreuves, randonnées et manifestations cyclistes (A.C.T.) est souscrite auprès de APAC. Ci-joint attestation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Responsable de la course :

GENESTE Noël 8, route du Sarmon 03700 SERBANNES

Tél: 07 85 71 14 73 Mail: reginegeneste@gmail.com